



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/2000/2
14 mars 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Quatrième session, 21-23 juin 2000

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

**APERÇU DES ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
VISANT À PROMOUVOIR L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER DIRECT
DANS LES PAYS EN TRANSITION**

Note du secrétariat

Le présent document a pour objet de passer succinctement en revue les activités menées par les organisations internationales pour promouvoir l'investissement étranger direct dans les pays en transition. Ce tour d'horizon porte sur les organisations ci-après : Banque mondiale, Agence multilatérale de garantie des investissements, Service-conseil pour l'investissement étranger, Organisation de coopération et de développement économiques, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Organisation mondiale du commerce et Commission des Nations Unies pour le droit commercial international. Les activités de promotion de l'investissement entreprises dans le cadre des divers programmes de l'Union européenne sont également récapitulées dans ce document. Celui-ci décrit enfin brièvement les activités de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU, en envisageant l'organisation à Genève, en 2002, d'un Forum des activités de promotion de l'investissement étranger direct.

GE.00-30837 (F)

Introduction

1. Le présent document contient un bref aperçu des activités récemment exécutées ou prévues par les principales organisations internationales pour encourager l'investissement étranger direct (IED) dans les pays en transition faisant partie de la région desservie par la Commission économique pour l'Europe (CEE).
2. L'IED est un des éléments essentiels du passage à un système économique fondé sur le marché pour les pays d'Europe centrale et orientale. Dans une économie de marché, la croissance est généralement stimulée par l'activité d'investissement des entreprises locales. Cependant, dans les pays dont l'économie est en transition, de même que dans les pays en développement, l'IED contribue de façon appréciable à la formation de capital¹. Les investisseurs étrangers peuvent aider les pays d'Europe centrale et orientale à s'orienter plus rapidement vers une économie de marché en produisant de nouveaux biens et de nouveaux services et en fournissant de l'argent frais, des compétences en matière de gestion, des technologies nouvelles et un accès aux marchés. Tous ces éléments contribuent aux efforts visant à moderniser les entreprises existantes et au lancement de nouvelles activités davantage susceptibles de s'intégrer dans l'économie mondiale. L'IED produit également des effets moins tangibles, en introduisant notamment des idées et des pratiques commerciales inédites qui améliorent les résultats des entreprises sur les marchés tant national qu'international.
3. La plupart des pays en transition offrent des possibilités considérables aux investisseurs. Cela tient au fait que la plupart des pays de la région affichent des taux positifs de croissance du PIB² (et, partant, des marchés) et que les investissements étrangers directs y étaient encore rares avant le début du processus de transition il y a une dizaine d'années. Attirer l'IED est devenu d'emblée un des principaux objectifs de l'action des pouvoirs publics dans la région, alors même que l'environnement institutionnel nécessaire à de tels investissements n'avait pas encore été pleinement mis en place.
4. La promotion des investissements se heurte à différents problèmes, notamment la résistance politique opposée au niveau intérieur à la propriété étrangère des actifs industriels d'un pays. Cette résistance est particulièrement forte en Russie et dans d'autres États de la Communauté d'États indépendants (CEI), mais elle est également présente en Europe centrale (en Pologne, par exemple). Des turbulences politiques et économiques peuvent aussi contribuer à freiner les investissements étrangers directs à grande échelle dans la région considérée (par exemple les crises survenues dans les Balkans et en Russie).

¹ Les lecteurs intéressés par les indicateurs statistiques de l'importance relative des apports d'IED dans la formation brute de capital fixe dans divers pays sont invités à se reporter à la publication intitulée *World Investment Report 1999: Foreign Direct Investment and the Challenge of Development* (CNUCED, New York et Genève, 1999), p. 168 et 501 à 512.

² Commission économique pour l'Europe, *Étude sur la situation économique de l'Europe*, 1999, No 3 (New York et Genève, Nations Unies), p. 16 de la version anglaise.

5. Après une décennie de transition économique et sociale, les apports d'IED se caractérisent par une répartition très inégale dans la région. Comme on pouvait s'y attendre, les moyens de financement de la Banque mondiale et d'autres organisations internationales sont dans une mesure croissante complétés, voire remplacés dans certains des pays d'Europe centrale par des flux privés venant de l'étranger. Cela apparaît clairement dans les pays relativement avancés dans le processus de transition, notamment l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie qui ont drainé la majeure partie de l'IED total dans la région. Inversement, les pays des Balkans et ceux de la CEI ont été dans l'ensemble incapables de bénéficier d'apports durables d'IED. Les efforts visant à attirer des investisseurs étrangers n'ont, en particulier, guère été fructueux (si l'on se fonde sur le volume d'IED par habitant) en Russie, pays qui présente d'énormes possibilités d'investissement en raison de la taille de son marché intérieur et de ses vastes ressources.
6. L'investissement étranger peut avoir d'importantes incidences positives sur la transition, comme l'atteste l'expérience des pays d'Europe centrale qui ont pu mobiliser des quantités appréciables de capitaux extérieurs. L'IED s'est avéré être un puissant vecteur de transfert de technologie, de pratiques optimales de gestion des entreprises et d'organisation de la production et, dans une mesure croissante, d'intégration de la production nationale dans les réseaux mondiaux de production et de distribution. À la suite de privatisations opérées cas par cas et suivant le principe de l'égalité d'accès, les investisseurs étrangers ont fini par acquérir de larges participations dans des branches d'activité clefs de certains pays d'Europe centrale (notamment en Hongrie et en Estonie) et ont contribué à de fortes hausses de la productivité et de la croissance. Dans le secteur de l'automobile, par exemple, l'afflux d'IED a permis de revitaliser les entreprises existantes en République tchèque et de créer ce qui est devenu une industrie florissante en Pologne.
7. Les pays en transition semblent très désireux de bénéficier de conseils de politique générale concernant le cadre institutionnel et réglementaire nécessaire en matière d'IED. Ces pays demandent souvent une aide pour renforcer les capacités des organismes de promotion de l'investissement. Plus précisément, les pays de la région ont besoin de conseils en vue d'élaborer des stratégies permettant d'attirer l'IED et des capitaux de démarrage dans l'économie locale ou régionale.
8. Le présent document décrit les activités de promotion de l'IED entreprises par les organisations internationales suivantes : Banque mondiale, Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) de la Banque mondiale, Service-conseil pour l'investissement étranger (FIAS) (programme commun de la Société financière internationale (SFI) et de la Banque mondiale), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Organisation mondiale du commerce (OMC) et Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI). Les activités des divers programmes de l'UE en matière de promotion de l'investissement sont également passées en revue. Celles de la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU font l'objet d'une note. En annexe au document figure la liste des adresses des organisations considérées, avec les coordonnées des interlocuteurs compétents et les sites Web à consulter pour de plus amples renseignements.

I. BANQUE MONDIALE

9. L'éventail des activités de la Banque mondiale visant à promouvoir l'investissement étranger direct dans la région est limité par la division actuelle du travail au sein du Groupe de la Banque mondiale. Une étroite coordination est maintenue dans ce domaine avec d'autres organisations internationales. Et surtout la collaboration est constante avec les divers membres du Groupe de la Banque mondiale (SFI, AMGI, FIAS) dont le mandat englobe la promotion des investissements. Par ailleurs, la stratégie de la Banque relative à l'IED bénéficie de consultations régulières avec d'autres acteurs multilatéraux intervenant dans la région, parmi lesquels le Fonds monétaire international (FMI) et la BERD. La Banque mondiale a activement participé à diverses rencontres internationales ayant pour objet de mieux coordonner les activités de promotion de l'investissement dans les pays en transition.

10. Depuis le début des années 90, la Banque est intervenue dans 27 pays d'Europe et d'Asie centrale. En général, elle n'accorde pas de prêt visant expressément à encourager l'IED. Plutôt que de collaborer directement avec les investisseurs étrangers, la Banque s'est attachée principalement à contribuer à la mise en place d'un cadre institutionnel permettant d'attirer des courants financiers (notamment l'IED privé) dans la région. Ses programmes de prêts en faveur de projets et à l'appui de réformes sont souvent assortis de conditions qui concourent à la mise en place d'un climat propice aux investissements. Indirectement, la Banque mondiale a grandement contribué à faciliter l'IED dans la région en poursuivant les objectifs ci-après dans le cadre de ses montages financiers en faveur d'ajustements et de projets :

- Créer un environnement macroéconomique stable;
- Libéraliser les opérations de change;
- Libéraliser les marchés intérieurs et le commerce international;
- Rationaliser la fiscalité;
- Créer des systèmes financiers viables;
- Réformer les régimes juridiques des pays (notamment le droit des entreprises).

11. L'appui actif de la Banque mondiale aux programmes de privatisation entrepris dans la région a été particulièrement utile pour attirer d'importants flux de capitaux étrangers. La Banque a, en particulier, recommandé cas par cas de céder certaines activités à des investisseurs d'importance stratégique en tant que méthode de privatisation pour bon nombre de grandes entreprises industrielles et de monopoles détenteurs d'infrastructures. En règle générale, les investisseurs étrangers ont pu acquérir des participations dans ces entreprises sur un pied d'égalité avec les investisseurs locaux.

12. Si l'essentiel de l'aide apportée par la Banque mondiale en matière de promotion de l'IED a un caractère général et indirect, certains de ses projets axés sur telle ou telle branche d'activité visaient

expressément à attirer ce type d'investissement. Un des objectifs déclarés du prêt accordé en 1994 au Kazakhstan au titre de l'aide technique consistait par exemple à rendre les organismes clefs du secteur du pétrole mieux à même d'attirer des investisseurs étrangers.

13. Bien que l'octroi de garanties de prêt reste la spécialité de l'AMGI, le programme régional de la Banque mondiale pour l'Europe et l'Asie centrale comporte également de modestes opérations dans ce domaine. Depuis sa mise en place en 1995, l'équipe régionale compétente a élaboré une dizaine de projets prévoyant deux types de garanties, à savoir les facilités de garantie des risques politiques et les garanties partielles des risques souverains (<http://www.worldbank.org/ecspf/guarantees/>).

14. L'Institut de la Banque mondiale propose une formation dans des secteurs qui comprennent des activités de promotion de l'IED. Ce programme englobe également la fourniture d'une aide technique pour revoir les lois relatives à l'IED (droit des entreprises, code du commerce, etc.) ou rédiger les textes voulus.

15. La Banque mondiale s'attache activement à diffuser des renseignements sur les possibilités d'investissement dans la région par le biais de ses nombreuses publications et de ses sites Web. PrivatizationLink, projet entrepris conjointement avec l'AMGI et dont il est question ci-dessous, est l'exemple le plus représentatif de ce type d'activité.

16. En tant qu'institution fondée sur le savoir, la Banque mondiale offre plus qu'un simple "produit" financier. Dans le cadre de ses travaux de recherche, elle a abordé de nombreux sujets liés à la promotion de l'IED dans les pays en transition. Outre les études spéciales du FIAS sur les investissements étrangers, la Banque a publié un certain nombre de documents de travail consacrés à la recherche sur les politiques dans lesquels sont analysées les entrées de capitaux étrangers en Europe centrale et orientale. Plusieurs publications portant sur tel ou tel pays ont examiné les applications concrètes de l'IED dans la région. En outre, la Banque mondiale a réalisé en 1995 (en collaboration avec l'OCDE) une enquête détaillée sur l'importance des questions d'environnement pour les entreprises occidentales qui envisagent d'y investir.

17. Les Statuts de la Banque mondiale interdisent tout prêt à une entreprise privée à moins qu'il ne bénéficie de garanties des pouvoirs publics tant pour les intérêts que pour le principal. Les programmes de la Banque s'adressent donc essentiellement aux gouvernements nationaux.

18. La Banque mondiale entend continuer de faciliter et de promouvoir l'IED en Europe centrale et orientale. Elle s'y emploiera en fournissant un appui financier et un savoir-faire technique pour créer un climat propice à l'investissement. La Banque continuera en particulier de préconiser un accès égal des investisseurs étrangers, cas par cas, aux programmes de privatisation des grandes entreprises industrielles et des infrastructures, ce qui, d'après elle, peut être pour l'IED le meilleur moyen d'accéder aux pays en transition. Cependant, à mesure que les pays d'Europe centrale et les États baltes se préparent à adhérer à l'UE, les activités de promotion des investissements du Groupe de la Banque mondiale s'orienteront de plus en plus vers l'est, pour privilégier les pays de la CEI qui ne sont guère parvenus jusqu'ici à attirer l'IED. Dans un proche avenir, les activités visant à aider les Balkans de

l'après-guerre à bénéficier de capitaux étrangers constitueront également une des priorités de la Banque mondiale.

II. AGENCE MULTILATÉRALE DE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS

19. L'AMGI, organisation créée en 1988 au sein du Groupe de la Banque mondiale, a principalement pour tâche d'encourager les flux d'IED dans les pays en développement et les pays membres ayant une économie en transition. Elle s'acquitte de ce mandat à l'aide de deux instruments essentiels, en fournissant :

- des garanties contre les risques non commerciaux
- une aide technique aux pays désireux d'attirer les investisseurs étrangers.

L'AMGI accorde ainsi une aide tant dans le cadre de projets visant à développer l'IED que par le biais de stratégies mises en œuvre au niveau des pays en vue d'attirer et de retenir ce type d'investissement.

20. Les garanties de l'AMGI contre les risques non commerciaux sont offertes aux investisseurs étrangers privés pour des projets entrepris dans des pays en développement et des pays en transition membres. Les risques couverts comprennent les restrictions au transfert de devises, l'expropriation, les dommages dus à la guerre et aux troubles civils, ainsi que les ruptures de contrat.

21. Les services de conseil et l'assistance technique de l'AMGI visent essentiellement à :

- diffuser des renseignements sur les conditions et les possibilités d'investissement
- soutenir des activités ayant un effet catalyseur propice à l'IED
- renforcer les capacités des organismes de promotion de l'investissement.

22. Dans le domaine de la diffusion d'informations, l'AMGI a mis au point IPAnet (www.ipanet.net), dispositif d'échange de renseignements en ligne pour les milieux d'affaires intéressés par l'IED. IPAnet est conçu de façon à faciliter l'accès, depuis tout ordinateur de bureau, aux informations sur les possibilités d'investissement, les sources de financement et les lois et règlements régissant l'IED, ainsi qu'à des listes d'acteurs clefs en matière d'investissements internationaux. En juin 1998, l'AMGI a lancé PrivatizationLink (www.privatizationlink.com), en collaboration avec l'Unité du secteur des finances et du développement du secteur privé de la Banque mondiale. PrivatizationLink est un service Internet de commercialisation et d'information qui diffuse des renseignements sur les possibilités d'investissement liées aux privatisations dans les pays en transition. Il s'agit d'un service spécialisé offert dans le cadre d'IPAnet, qui publie des informations sur les entreprises d'État en cours de privatisation dans les pays en transition, ainsi que sur les lois, procédures et réglementations pertinentes applicables à ces opérations.

23. Pour appuyer les activités ayant un effet catalyseur propice à l'investissement, l'AMGI organise des conférences multinationales sur tel ou tel secteur ou des missions dans le cadre desquelles les

investisseurs et ceux qui désirent attirer des investissements peuvent se rencontrer. Cette démarche multinationale a été plus particulièrement appliquée aux secteurs de l'extraction minière et du tourisme.

24. Dans le domaine des services consultatifs et de l'assistance technique, l'AMGI donne des conseils sur la façon d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de promotion des investissements, ainsi que sur les moyens de renforcer les structures, les activités et le personnel des institutions compétentes. L'AMGI contribue également à étoffer les capacités des dirigeants et du personnel des organismes de promotion de l'investissement, qu'il s'agisse de créer une image de marque, d'effectuer des recherches sur les secteurs susceptibles de se prêter à des investissements, de lancer des activités induites par l'investissement ou d'offrir des services aux investisseurs, y compris ceux qui ont déjà effectué leur placement. Les activités de l'AMGI en la matière ont une portée mondiale. L'élaboration, en 1999, d'un nouvel outil qualifié de "cadre d'évaluation" a permis d'affiner les travaux d'évaluation des besoins des organismes bénéficiaires en mettant en place les bases nécessaires à la formulation de recommandations et de services d'assistance propres à chacun d'eux. L'AMGI fournit également des conseils sur les logiciels spécialisés d'informatique de gestion susceptibles d'aider les organismes intéressés à suivre des pistes en matière d'investissement et à gérer les relations avec le client.

25. L'aide accordée par l'AMGI s'adresse essentiellement au secteur privé, notamment dans des pays tels que l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bulgarie, la Fédération de Russie, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Pologne, la République de Moldova, la République tchèque, la Roumanie et le Turkménistan. L'AMGI collabore avec d'autres organisations internationales dans le cadre de plusieurs programmes régionaux de formation à l'intention de l'Europe centrale et orientale, dont le Centre pour le développement du secteur privé (OCDE) à Istanbul et l'Institut de la Banque mondiale.

III. SERVICE-CONSEIL POUR L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

26. C'est essentiellement à la SFI et à l'AMGI qu'incombe la tâche consistant à promouvoir l'IED dans les pays bénéficiaires. Le Service-conseil pour l'investissement étranger (FIAS), programme commun à la Banque mondiale et à la SFI, fournit en outre des avis aux gouvernements qui souhaitent attirer l'IED, améliorer la qualité de ce type d'investissement et rendre de tels apports de capitaux plus bénéfiques sur le plan économique. Depuis le début du processus de transition amorcé en Europe centrale et orientale, le FIAS a conseillé 22 pays de la région sur différents aspects des réformes ayant trait à l'IED.

27. En Europe centrale et orientale, le FIAS a fourni des services consultatifs de courte durée sur les politiques relatives à l'IED, la législation, les incitations financières à l'intention des entreprises, la réglementation commerciale, les obstacles administratifs à l'investissement, les organismes de promotion de l'investissement (renforcement des moyens institutionnels), l'élaboration de stratégies appropriées de promotion de l'investissement, l'aide à l'établissement de statistiques de l'IED et les programmes visant à améliorer les liens entre sociétés transnationales et entreprises locales en matière d'approvisionnement.

28. En dispensant de tels conseils, le FIAS s'attache essentiellement à améliorer le cadre directif, juridique, réglementaire et fiscal. L'objectif est d'attirer un volume plus important d'IED qui soit structuré de façon plus avantageuse, d'où un accroissement du nombre d'emplois, de la valeur ajoutée et des exportations grâce aux capitaux supplémentaires injectés dans l'économie, à des technologies nouvelles,

à de meilleures relations avec l'économie mondiale et à l'amélioration des compétences en matière de gestion. Le FIAS n'intervient pas directement dans la promotion de l'investissement et ne saurait donc pas endosser la responsabilité de telle ou telle opération. Cependant, il a conseillé les gouvernements de pays qui ont réussi à attirer des investissements étrangers directs (mesurés en fonction du PIB), notamment l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Pologne et la République tchèque.

29. Le FIAS est intervenu dans tous les pays en transition d'Europe orientale, sauf l'Albanie et l'Azerbaïdjan, où il compte procéder à un diagnostic du climat général en matière d'IED. Le FIAS mène actuellement des activités en Arménie, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, dans la Fédération de Russie, en Hongrie, en Lettonie, en Lituanie, en République de Moldova, en République tchèque, en Roumanie, en Slovaquie et en Slovénie.

30. En fonction des demandes qui lui seront adressées par les gouvernements, le FIAS prévoit d'intervenir dans tous les pays en transition d'Europe centrale et orientale au cours des trois années à venir. Il collabore étroitement avec les gouvernements aux niveaux national et infranational. Il coordonne également ses activités de promotion de l'IED avec celles d'autres organisations internationales telles que la Banque mondiale, la SFI, le FMI, l'OCDE, le PNUD et de nombreux organismes bilatéraux de développement.

31. En sus des travaux axés sur les pays proprement dits (dont les résultats font l'objet de rapports réservés au bénéficiaire et ne peuvent être communiqués à des tiers sans son autorisation), le FIAS publie une série d'études spéciales sur différents thèmes, dont les moyens de faciliter l'IED, les incitations à l'investissement, l'investissement dans des secteurs de pointe, l'IED dans l'infrastructure et des sujets connexes. Le FIAS organise parfois des conférences sur l'IED dans la région ou participe à des manifestations de ce type.

IV. ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

32. Les activités de l'OCDE relatives à la promotion de l'IED dans les pays en transition consistent essentiellement à analyser les obstacles à ce type d'investissement, à faciliter le dialogue entre décideurs et représentants du secteur privé, ainsi qu'à apporter son concours aux organismes de promotion de l'investissement et au renforcement de leurs capacités.

33. L'OCDE apporte une aide de caractère général dont l'objectif est d'améliorer le cadre directif applicable à l'IED. Elle coordonne l'organisation d'ateliers et de conférences, élabore des guides sur les pratiques optimales en matière d'IED et diffuse des renseignements.

34. L'OCDE entend en particulier faire profiter les pays en transition de l'expérience et des compétences acquises en la matière. Dans cette optique, elle s'attache notamment à diffuser des informations qui contribuent à étoffer les moyens d'action des décideurs. Les principaux bénéficiaires directs de l'assistance fournie par l'OCDE sont donc les gouvernements.

35. Parmi les activités marquantes entreprises dans le passé par l'OCDE pour promouvoir l'investissement, il convient de mentionner les examens de la politique d'investissement réalisés pour le compte de la Mongolie et du Turkménistan. Ces deux études doivent être publiées au printemps 2000.

L'OCDE publiera aux alentours de cette date un manuel destiné aux organismes de promotion de l'investissement.

36. Les principaux problèmes auxquels l'OCDE a dû remédier tiennent à la pénurie de ressources et à la méconnaissance des liens entre la promotion de l'investissement et la politique d'investissement dans bon nombre des pays ayant bénéficié d'une assistance.

37. L'OCDE a accordé une aide à un certain nombre de pays en transition, notamment l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie ainsi que des pays de l'Europe du Sud-Est (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Roumanie).

38. L'OCDE coordonne ses activités de promotion de l'investissement avec d'autres organisations internationales et bilatérales telles que la BERD, l'AMGI et l'Agency for International Development des États-Unis.

39. Pour l'avenir, l'OCDE entend renforcer la concertation avec le secteur privé dans les processus décisionnels. Il est en outre prévu de mettre au point des politiques et des stratégies visant à mieux "imbriquer" l'IED dans l'économie locale et régionale.

V. CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

40. Les activités entreprises par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) dans les pays en transition sont liées à la demande de mesures de promotion de l'IED en aval. Ses travaux consistent, entre autres, à promouvoir des projets et à organiser des conférences sur l'IED. La CNUCED juge impératif de renforcer le cadre directif applicable à l'IED (activités en amont) dans la région.

41. Le principal domaine d'activité de la CNUCED en matière de promotion de l'IED est l'échange d'informations. Elle est notamment parvenue à créer un réseau d'information par le truchement de l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA). Ce réseau a été mis en place dans 104 pays sous les auspices de la CNUCED. L'Association est une organisation à but non lucratif ouverte à tous les organismes dont la fonction essentielle est de faire connaître un pays ou un territoire aux investisseurs étrangers. La WAIPA poursuit différents objectifs :

- Encourager et développer la compréhension et la coopération entre les organismes de promotion de l'investissement
- Renforcer l'échange d'informations entre ces organismes
- Mettre en commun l'expérience acquise aux niveaux national et régional pour attirer l'IEDA
- Aider les organismes de promotion de l'investissement à accéder à une aide technique et à des services de formation

- Faciliter l'accès aux moyens de financement et à d'autres formes d'assistance
- Aider les organismes de promotion de l'investissement en fournissant aux gouvernements des conseils sur l'élaboration de politiques et de stratégies appropriées de promotion de l'IEDA.

42. Le programme de la WAIPA comprend des ateliers et des conférences. L'Association gère également un forum de discussion sur l'Internet et publie des bulletins, un rapport annuel et un annuaire de ses membres. La CNUCED collabore avec d'autres organisations internationales - tels le FIAS, l'OCDE, l'AMGI et l'ONUDI - dans le cadre d'un comité consultatif qui donne des avis à la WAIPA sur les programmes d'appui à entreprendre pour le compte des organismes membres.

43. La CNUCED accorde également une aide de caractère général à ses États membres, qu'il s'agisse de services consultatifs, d'ateliers et de conférences, de guides sur l'IED, de la diffusion de renseignements ou d'examen de la politique d'investissement. L'objectif est de rendre les pays mieux à même d'attirer des investisseurs étrangers. Les principaux bénéficiaires directs de l'aide de la CNUCED sont les gouvernements, notamment ceux de pays en transition, dont l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, l'Ouzbékistan et la Russie. Un des obstacles que la CNUCED a dû surmonter dans ses travaux sur l'IED est l'insuffisance de ressources financières à consacrer à l'aide technique. À la Xème CNUCED, il a été décidé d'accorder un rang de priorité plus élevé aux pays les moins avancés dans les travaux de l'organisation; cependant, si les ressources le permettent, la CNUCED envisage d'étendre ses services consultatifs à l'intention des pays en transition.

VI. BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

44. La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) a été créée en 1991 afin d'encourager et d'orienter la transition vers l'ouverture et la libéralisation des économies, et de promouvoir l'initiative privée et entrepreneuriale dans les pays de l'Europe centrale et orientale et de la CEI. Pour s'acquitter de sa mission, la BERD favorise les investissements du secteur privé à l'aide de divers instruments de financement et par des dotations directes en capital.

45. La promotion des IED occupe une place capitale dans la stratégie de la BERD à l'égard du processus de transition. La Banque est le premier investisseur dans la région de l'Europe centrale et orientale et de l'ex-Union soviétique.

46. Les principales activités de la BERD consistent à financer des projets qui facilitent la transition vers l'économie de marché. La BERD met l'accent sur la création d'un secteur financier capable de répondre aux besoins de la communauté d'affaires, en particulier des petites et moyennes entreprises (PME). Elle se soucie tout spécialement de la concurrence, de la décentralisation et de la diversité des services offerts.

47. La BERD apporte un appui au secteur financier en investissant directement dans les institutions financières qui sont nécessaires, en formant des compétences et en favorisant l'application de saines

pratiques commerciales. Dans les projets de la BERD, le secteur financier est le principal bénéficiaire du financement de la Banque, représentant près d'un tiers de la valeur totale des opérations. La BERD se préoccupe en particulier d'aider les jeunes entreprises et d'assurer la croissance des PME. Elle cherche à apporter un appui aux PME dans tous les pays d'opération, à renforcer l'infrastructure du secteur financier qui a pour vocation de financer les PME, principalement celles qui démarrent, et à améliorer l'environnement commercial à leur profit. La BERD agit essentiellement par le biais d'intermédiaires financiers mais l'appui aux PME est et restera un élément important de toutes ses activités.

48. Une autre activité majeure de la BERD a trait aux infrastructures. La Banque s'attache à promouvoir l'esprit d'entreprise, à renforcer le cadre institutionnel et réglementaire, à élargir l'éventail des sources de financement et à favoriser la participation du secteur privé aux projets d'infrastructure.

49. De plus, la BERD veut concourir à la restructuration de grandes entreprises potentiellement viables et instaurer un climat propice aux investissements, régi par un cadre juridique et réglementaire bien conçu, de bons principes de gestion des entreprises, des limites à la bureaucratie, une lutte résolue contre la corruption, une fiscalité équitable et prévisible et la transparence dans la comptabilité. La Banque continuera aussi sa politique dynamique de prise de participation.

50. Enfin et surtout, la BERD encourage les IED en diffusant des informations détaillées sur les pays de la région, dans sa publication intitulée Transition Report et deux revues spéciales et en participant à des séminaires publics.

51. La BERD intervient principalement dans le secteur privé. Conformément à l'Accord qui l'a créée, les projets qu'elle entreprend dans le secteur public ne doivent pas représenter plus de 40 % du total de ses investissements. La plupart des partenaires de ses investissements dans le secteur privé sont des investisseurs stratégiques étrangers. Leur contribution est irremplaçable pour ce qui est de l'introduction de nouvelles techniques, des pratiques de gestion et des compétences commerciales ainsi que pour accéder à un réseau international de clients.

52. Outre la fourniture de moyens de financement aux investisseurs étrangers, la BERD facilite également les IED de diverses autres manières. Elle sert de médiateur entre les investisseurs étrangers et les partenaires nationaux, tels que les administrations publiques centrales ou locales. Ce partenariat est complété par la fourniture, grâce à des dons, d'une assistance technique aux organismes chargés de la réglementation. L'équipe de la BERD sur la transition juridique fournit également des conseils détaillés et des recommandations au sujet de l'élaboration du droit commercial.

53. Tout en privilégiant le secteur privé, la BERD engage également un dialogue avec les gouvernements des pays de la région pour favoriser un climat plus propice aux investissements intérieurs et aux IED. Elle participe activement à plusieurs conseils nationaux d'investisseurs étrangers dans lesquels ceux-ci peuvent proposer de nouvelles idées et formuler des plaintes au sujet d'opérations d'IED.

54. Les principaux problèmes auxquels la BERD a été confrontée constituent autant d'obstacles concrets à la croissance des PME : pratiques anticoncurrentielles et corruption, fiscalité et réglementation superflue ou excessive.

55. Au cours des dix prochaines années, la BERD aura notamment pour priorité d'encourager une politique de la concurrence visant à réduire les obstacles aux jeunes entreprises et d'introduire des mesures de lutte contre la corruption et la criminalité.

56. La BERD coordonne ses activités de promotion des investissements avec les autres organisations internationales. Les institutions financières internationales jouent un rôle important dans les activités de cofinancement de la Banque. Celle-ci entretient des relations particulièrement étroites avec la Banque européenne d'investissement (BEI), la SFI, la Banque islamique de développement, la Banque mondiale et le Fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale pour la Bosnie-Herzégovine. La Commission européenne est l'un des actionnaires de la BERD.

Le co-investissement est le principal domaine dans lequel la BERD et la Commission européenne collaborent directement.

VII. ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

57. Si toutes les organisations internationales mentionnées dans le présent document ont des activités opérationnelles spécialement axées sur la promotion des IED, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est davantage une institution chargée de faire appliquer des règles juridiquement contraignantes et de promouvoir des négociations en vue de les renforcer. L'OMC n'entreprend donc pas d'activités consultatives ou d'assistance technique en matière d'IED. Il y a toutefois lieu de noter que les accords de l'OMC comportent des dispositions relatives aux IED, notamment l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC). L'appartenance à l'OMC n'influe donc pas sur l'environnement des IED dans un pays. À cet égard, on peut noter que de nombreux pays en transition négocient actuellement les conditions de leur adhésion à l'OMC.

58. Un groupe de travail des liens entre commerce et investissement a été créé à la première Conférence ministérielle de l'OMC en décembre 1996. Le Groupe de travail a pour mission d'élaborer un cadre analytique sur toute une série de questions concernant les relations entre les IED et le système commercial multilatéral. Plus récemment, il a été proposé de lancer des négociations à l'OMC en vue d'établir un cadre multilatéral de règles sur les IED.

VIII. COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR LE DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL

59. La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale des Nations Unies qui a été créé en 1966 avec pour mandat général de favoriser l'harmonisation et l'unification progressives du droit du commerce international.

Depuis cette date, la CNUDCI a élaboré toute une série de conventions, de lois types et d'autres instruments concernant le droit positif qui régit les transactions commerciales ou d'autres aspects du droit commercial qui ont une incidence sur le commerce et les investissements internationaux.

60. Le guide législatif sur les projets d'infrastructure à financement privé que la CNUDCI élabore actuellement présente un intérêt particulier pour les IED. Le guide offrira des conseils au législateur des États qui souhaitent encourager les investissements privés dans les infrastructures et il devrait être utilisé comme référence par les autorités nationales et les organes délibérants lors de l'élaboration de nouvelles lois ou de la révision des lois et des règlements en vigueur. À cette fin, ce texte définira les domaines juridiques qui se rapportent en général le plus directement aux investissements privés dans les projets d'équipements collectifs et examinera le contenu des lois propres à attirer les capitaux privés, nationaux ou étrangers. D'autres instruments ont pour objet de fournir un cadre juridique favorable au règlement des différends commerciaux (Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international) ou d'être utilisés par des parties privées dans les procédures de règlement de différends découlant de leurs relations commerciales (Règlement d'arbitrage de la CNUDCI, Règlement de conciliation de la CNUDCI, Aide-mémoire de la CNUDCI sur l'organisation des procédures arbitrales), de moderniser le régime national des marchés publics (Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics de biens, de travaux et de services) ou de faciliter l'utilisation des moyens modernes de communication dans les transactions commerciales (Loi type de la CNUDCI sur le commerce électronique).

IX. UNION EUROPÉENNE

61. L'Union européenne (UE) est de loin la première source d'IED en Europe centrale et orientale. Les principaux bénéficiaires de son assistance sont les États qui ont entamé une procédure d'adhésion : Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie (ci-après désignés sous le nom de "pays candidats"). Pleinement consciente de l'importance des IED dans les processus de transition et d'adhésion, l'UE les encourage de diverses façons.

62. Dans la région de l'Europe centrale et orientale, les États membres de l'UE parrainent de nombreuses initiatives qui font appel à différents moyens d'intervention, notamment à des accords bilatéraux de promotion des IED et à des mesures visant à éliminer la double imposition.

63. L'UE a contribué à créer et à assurer le fonctionnement de bureaux de promotion des IED dans les pays de la région de l'Europe centrale et orientale. Compte tenu du manque d'expérience de ces pays en matière de définition des objectifs et des branches d'activité destinées à attirer les IED, l'UE a contribué à mettre au point des stratégies et des politiques opérationnelles dans ces domaines.

64. La Commission européenne s'efforce de coordonner ses activités de promotion des IED avec les autres donateurs et investisseurs bilatéraux ou multilatéraux. À cette fin, elle a signé en 1998 un mémorandum d'accord avec la Banque mondiale et avec la BERD. La Banque européenne d'investissement (BEI) est également partie au mémorandum. Les investissements dont les pays candidats d'Europe centrale et orientale auront besoin pour assimiler la législation communautaire

existante (l'acquis communautaire) seront importants. La procédure de préadhésion favorisera réellement la mobilisation de fonds auprès de diverses institutions financières internationales. C'est sur ce principe que se fonde l'accord passé par la Commission européenne avec la BERD et la Banque mondiale en vue de renforcer la coopération et de faciliter le cofinancement.

65. Pour adhérer à l'UE, un pays candidat doit satisfaire aux trois "critères de Copenhague" ci-après :

- Avoir un gouvernement démocratique qui observe la primauté du droit et protège les minorités
- Avoir une économie de marché viable
- Etre capable de soutenir les pressions concurrentielles résultant de l'appartenance à l'UE

Il y a un autre critère. L'administration publique du pays candidat doit être en mesure d'appliquer et de faire respecter la législation de l'UE, c'est-à-dire l'acquis communautaire.

66. Les priorités de financement actuelles de l'UE dans les pays candidats vont à la modernisation des infrastructures (70 % des fonds, principalement dans les domaines des transports, de l'environnement et de la modernisation industrielle) et au renforcement des institutions (30 % des fonds) pour moderniser les administrations publiques, semi-publiques et régionales. Le programme PHARE a fourni une assistance d'environ 1 milliard d'euros par an et des études ont montré que chaque euro entraîne 5 à 8 euros d'investissement, soit d'autres sources officielles, soit d'origine privée.

67. Les États sont les principaux bénéficiaires de l'aide de la Commission européenne mais souvent sous la forme de fonds prêtés (c'est-à-dire prêtés par des organismes gouvernementaux) au secteur privé.

a) Le programme PHARE

68. Le programme PHARE a été créé en 1989. C'est l'instrument financier de l'UE destiné à soutenir les pays de la région de l'Europe centrale orientale dans leur processus actuel de transition. Il vise également à faciliter les IED en provenance de l'UE. Une bonne partie des fonds du programme sont consacrés à l'assistance technique, au renforcement de la démocratie et à la mise en œuvre des politiques de transition (appui aux réformes institutionnelles).

69. Ces dernières années, l'aide a été essentiellement réorientée vers les mesures législatives et administratives visant à mettre sur pied et à rendre viable une économie de marché ainsi qu'à promouvoir les IED. La plupart des fonds du programme ont été jusqu'à présent consacrés à l'appui aux infrastructures et au secteur privé.

70. Le programme PHARE offre une assistance à tous les pays candidats. Il ne distingue pas entre les candidats du "groupe de Luxembourg" (Estonie, Hongrie, Pologne, République tchèque et Slovaquie) et

ceux du "groupe d'Helsinki" (Bulgarie, Lettonie, Lituanie, Roumanie et Slovaquie)³. L'aide de l'UE au titre de la préadhésion comprend trois instruments à partir de l'an 2000 dotés des budgets annuels suivants : PHARE, 1,56 milliard; la facilité pour l'environnement et les infrastructures (Ispra), 1,04 milliard et la facilité pour l'agriculture et le développement rural (Sapard), 0,52 milliard.

71. Le programme PHARE appuie la création d'un environnement propice au développement du secteur privé dans les pays candidats par des projets dans des domaines tels que : la privatisation et la restructuration des entreprises, le développement régional et les PME, l'essor des exportations et la promotion des IED, le secteur bancaire et financier, l'informatique et les transports.

72. Le programme PHARE apporte son concours à l'élargissement de l'UE, et tout particulièrement au renforcement des capacités institutionnelles et des investissements visant à faciliter l'intégration de l'acquis communautaire. Aujourd'hui, le programme a pour principal objectif de préparer les pays candidats à devenir membres à part entière de l'UE. Il a affecté plus de 300 millions au développement des PME.

73. Récemment, des améliorations ont été apportées aux méthodes de gestion du programme afin d'améliorer son efficacité, notamment :

- en privilégiant les projets prioritaires pour la mise en œuvre de l'acquis communautaire selon le calendrier du partenariat d'adhésion
- en adoptant une politique de dépenses plus efficace
- en s'intéressant à des projets de plus grande ampleur
- en décentralisant la gestion et en la déléguant aux pays bénéficiaires.

Parmi les activités que le programme PHARE a contribué à mener à bien, on peut citer par exemple la création d'organismes de promotion des IED, ou le soutien à de tels organismes, tels que Czechinvest, l'organisme roumain de promotion des IED et le Fonds de développement régional d'Ostrava qui a introduit la notion de planification du développement régional en République tchèque et qui attire les IED vers les PME de pointe de la région.

b) Le programme TACIS

74. Le programme TACIS est l'un des instruments clefs de l'UE pour développer la coopération avec la CEI. Le programme aide la région à se démocratiser et à mettre en place les moyens lui permettant de s'insérer dans un environnement international d'économie de marché. Les pays bénéficiaires de l'aide de l'UE au titre de ce programme sont l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Mongolie, l'Ouzbékistan, la République de Moldova, la Russie, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ukraine.

³ En 1999, PHARE a également alloué certains fonds à des pays non candidats tels que l'Albanie (101,5 millions) et l'ex-République yougoslave de Macédoine (7 millions).

75. Récemment, l'UE a mis au point un nouveau cadre de relations avec ces pays, les accords de partenariat et de coopération. Chaque accord établit une étroite association économique et politique entre l'UE et le pays partenaire.

76. Un autre événement majeur ayant des incidences sur le programme TACIS a été le lancement officiel d'une nouvelle étape du processus d'élargissement de l'UE vers l'Est. En ce qui concerne les IED, cette évolution pourrait modifier à l'avenir les structures du commerce et des investissements.

c) Exemple : la Russie

77. En Fédération de Russie, le programme TACIS est principalement axé sur l'amélioration de l'environnement pour les IED grâce à la rédaction de lois (réforme fiscale, assurances, comptabilité, faillite, vérification des comptes, politique antimonopole), le transfert de savoir-faire (par l'intermédiaire de consultations) et la formation. Des conférences et des ateliers sont également organisés.

Le programme vise les institutions publiques ainsi que les entreprises privées qui bénéficient de l'aide d'un réseau de centres de soutien aux entreprises ainsi que d'organismes de développement des PME. Une assistance est également accordée aux entreprises grandes et moyennes par l'intermédiaire d'une facilité de restructuration et d'une initiative de coopération industrielle. Il s'agit d'aider les entreprises à restructurer et à moderniser leur gestion et de favoriser les relations directes entre branches d'activité. Les tables rondes industrielles, organisées avec l'appui de l'UE, complètent cette démarche. Il est également envisagé d'appuyer les activités des centres russes de promotion extérieure en faveur des IED.

78. Le programme TACIS ne réalise pas d'investissements directs mais accorde des dons d'assistance technique. Il existe encore de nombreuses possibilités d'assistance; en particulier il est urgent d'étoffer le nouveau cadre juridique et d'en garantir la mise en œuvre effective si l'on veut offrir un meilleur climat aux investissements et accroître la confiance des investisseurs.

X. COMMISSION ÉCONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'EUROPE

79. En tant que commission économique régionale, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) a une responsabilité particulière à l'égard de ses 55 États membres. L'une de ses principales tâches est de contribuer à l'intégration des pays d'Europe centrale et orientale et de la CEI dans l'économie européenne et mondiale. Les activités de la CEE dans le domaine de la promotion du commerce et des investissements sont en relation directe avec cet objectif.

80. Presque toutes les organisations internationales examinées dans le présent document ont une compétence mondiale. Par manque de ressources, la plupart d'entre elles donnent la priorité aux besoins des pays en développement, en particulier aux moins avancés d'entre eux. Si leurs programmes en faveur des pays en transition ne sont pas négligeables, leur priorité est généralement autre. La CEE a la mission tout à fait particulière de suivre les intérêts de la région et d'élaborer des programmes expressément ciblés sur les besoins de ses membres. Ses activités en matière de promotion des IED sont sérieusement limitées par la faiblesse de sa base de ressources, mais grâce à un ciblage avisé, elle peut apporter une contribution précieuse à ses États membres.

81. Conformément au mandat que lui ont donné ses pays membres, la CEE travaille depuis de nombreuses années dans le domaine de la promotion des IED avec l'objectif de permettre aux pays en transition d'en attirer davantage.

82. Grâce aux activités de son Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales, la CEE a élaboré des conventions, des directives et des règlements concernant les IED. La CEE était particulièrement bien placée pour organiser en 1997, avec le FIAS, un forum sur les perspectives de promotion des investissements étrangers directs dans les pays en transition sur le plan économique. Des organisations internationales ou régionales qui s'occupent de promouvoir les IED dans les pays en transition, les organismes nationaux de promotion des investissements dans la région ainsi qu'un certain nombre de représentants du secteur privé ont participé au Forum. Cette manifestation, la première du genre, a défini les procédés de référence les plus performants dans le domaine de la promotion des investissements et a contribué à l'établissement et au renforcement du réseau entre les participants. De plus, la CEE est membre du Forum mondial sur le gouvernement d'entreprise de la Banque mondiale où elle échange des avis et des données d'expérience avec les autres participants.

83. Ces dernières années, le financement du commerce dans les pays en transition est l'une des priorités du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise. Le secrétariat a établi des rapports analytiques sur la question et organisé des réunions entre des représentants du secteur privé, des gouvernements et des organisations internationales. À sa troisième session en juin 1999, le Comité a indiqué dans son programme de travail pour 1999-2001 que ses activités contribueront à accroître l'aptitude des entreprises de la région à développer leurs propres capacités de financement des échanges pour soutenir les investissements et le commerce.

84. Dans le domaine du financement du commerce, le secrétariat collabore étroitement avec le secteur privé. À l'heure actuelle, la CEE prépare un séminaire intitulé "Élimination des obstacles à un financement efficace du commerce dans les pays en transition : aspects pratiques" qui se tiendra en mai 2000 à Riga. Cette manifestation organisée en collaboration avec la Baltic Transit Bank de Riga a pour objet de réunir d'une part des entreprises de pays en transition et de pays développés à économie de marché et d'autre part des responsables publics du financement et de la promotion du commerce. Le séminaire devrait élaborer des solutions concrètes aux problèmes actuels de financement du commerce, notamment de nouveaux systèmes de financement des exportations, et élaborer des recommandations à l'intention des organismes gouvernementaux intéressés.

85. La CEE dispose d'un savoir-faire incontestable en matière de développement des entreprises, notamment dans les domaines de la promotion des IED, de la création d'entreprises, de l'amélioration de leur compétitivité et de la restructuration des secteurs industriels. Ces dernières années, elle s'est attachée à aider les pays membres, en particulier les pays en transition, à mettre sur pied un environnement transparent, prévisible et favorable aux activités industrielles et commerciales, ainsi qu'à les intégrer à l'économie européenne et mondiale. Concrètement, les activités de la CEE visent à instaurer des conditions commerciales propices aux IED et à la croissance du secteur privé. À cette fin, elle diffuse les pratiques optimales en matière de développement de l'entreprise ainsi que des directives sur les moyens d'expression des activités commerciales (pépinières d'entreprises, technopoles et parcs scientifiques).

86. Les États membres de la CEE dont l'économie est en transition s'emploient activement à attirer les investissements dans les industries de pointe en liaison avec la révolution informatique et l'Internet. L'un des principaux obstacles à cet égard est l'essor du copiage et de la piraterie. Le copiage illégal décourage les investissements de deux manières. Les entreprises nationales voient diminuer les recettes qui leur permettraient de développer leurs activités et les entreprises étrangères n'investissent pas dans les pays où leurs droits ne sont pas correctement protégés. Pour résoudre ce problème, le Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales a constitué un groupe consultatif sur la protection des droits de propriété intellectuelle aux fins de l'investissement. Composé d'experts des États et de représentants des industries touchées, ce dernier consulte les responsables sur les modalités pratiques, la formation, etc., permettant de mieux protéger les droits de propriété dans les différents pays. Il encourage également les entreprises locales à faire un meilleur usage de leur propre propriété intellectuelle et à être ainsi plus attirantes pour les investisseurs.

87. Le projet portant sur le "renforcement des capacités pour améliorer le financement du commerce et les perspectives d'investissement dans le secteur du bois en Russie" vise à aider les entreprises participantes à financer leur commerce et à attirer les IED. À plus long terme, l'objectif est d'améliorer les résultats commerciaux du secteur forestier en Russie en contribuant à des mesures spécifiques en matière de facilitation du commerce, de financement des exportations et d'IED.

88. Le projet comprend les activités ci-après :

- pratiques de gestion durable pour les entreprises russes de la filière bois
- modernisation des procédures commerciales dans l'industrie du bois
- techniques novatrices de financement du commerce
- renforcement des capacités pour stimuler les investissements étrangers
- opérations portuaires intéressant le bois.

Le secteur privé et les organismes publics de la Fédération de Russie et d'autres pays participent activement au projet. Dans le cadre de celui-ci, un atelier sur le développement durable et la certification dans le secteur forestier en Russie s'est dernièrement tenu à Saint-Petersbourg en décembre 1999 et un forum sur la logistique portuaire pour le bois a eu lieu à Rotterdam en février 2000. Actuellement, les activités entreprises dans le cadre du projet concernent principalement le développement durable, la coopération portuaire et la mise en valeur de la biomasse.

89. La CEE a entrepris plusieurs programmes destinés à stimuler les IED dans différents secteurs de l'économie, notamment l'énergie (Centre sur le gaz), les infrastructures (Groupe d'experts CET (construction-exploitation-transfert) dont la BERD est membre) et l'immobilier (Groupe consultatif de l'immobilier). Les groupes et les programmes correspondants donnent lieu à des réunions consultatives avec les gouvernements et les organisations internationales intéressés, fournissent aide et assistance pour attirer les IED vers les secteurs considérés et font appel à la participation de représentants du secteur privé. De nombreuses sociétés de premier plan participent activement à ces groupes consultatifs.

90. Le programme de coopération technique intitulé "Promotion et développement d'une industrie gazière basée sur le marché dans les économies en transition - le Centre du gaz" a été mis sur pied en 1994 pour transférer efficacement aux pays en transition des politiques et des connaissances gazières fondées sur le marché. Le Centre bénéficie de l'appui de plus de 30 institutions, principalement les grandes sociétés pétrolières et gazières d'Europe occidentale et orientale et d'Amérique du Nord. Il apporte une assistance aux gouvernements et aux industries gazières des pays en transition pour faciliter la mise en œuvre de politiques, de pratiques et de principes fondés sur le jeu du marché. Il coordonne l'échange de savoir-faire, d'informations et de données d'expérience entre les sociétés, les institutions et les personnes des États membres de la CEE. Il encourage la coopération, une plus grande convergence et l'harmonisation des normes et des pratiques entre les sociétés et les États participants. L'une des modalités du transfert de connaissances est un programme de séminaires et de conférences axés sur les questions qui se posent aux gouvernements, la réforme et la restructuration, les mesures juridiques et réglementaires, la sous-traitance, les aspects financiers et les IED, dans l'industrie gazière des pays en transition.

XI. CONCLUSION

91. Les pays en transition ont encore un grand besoin d'indications de politique générale et d'assistance technique afin a) d'améliorer les conditions nationales et régionales des investissements, notamment les IED et b) d'attirer les IED, en particulier dans les zones les moins développées de la région. De nombreuses organisations internationales fournissent une assistance analogue dans les domaines du renforcement des institutions, la création d'un environnement favorable aux IED (lois et règlements, information, stabilité de la situation macroéconomique et politique, croissance des marchés), la formation et la collecte des données, aussi coopèrent-elles pour éviter les doubles emplois. En dépit des contraintes financières des donateurs et, parfois, des obstacles politiques à la promotion des IED dans les pays bénéficiaires de la région, toutes les organisations internationales prévoient de poursuivre à l'avenir leurs activités dans ce domaine.

92. Les possibilités de promotion des investissements et d'assistance de la part des institutions internationales sont limitées. Les besoins d'IED des pays en transition sont trop importants pour être entièrement satisfaits par l'aide bilatérale des institutions internationales, la BEI et les prêts des institutions financières internationales. L'action des investisseurs privés est déterminante à cet égard. De nouvelles possibilités s'offrent dans la région aux IED dans le domaine de l'environnement (écologie), en particulier dans les pays qui négocient leur entrée à part entière dans l'UE. Le secteur privé doit cependant trouver un climat favorable aux entreprises. La CEE et d'autres organisations internationales, dans le cadre de leur mandat et des ressources disponibles, font de leur mieux pour améliorer et favoriser les conditions d'accès aux IED du point de vue institutionnel. Quant à la stabilité macroéconomique et à la croissance (l'expansion des marchés est l'un des éléments clés pour les IED), elles dépendent dans une large mesure des gouvernements et de la sagacité de leur politique économique.

93. Le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise est invité à prendre note du contenu du présent rapport.

94. Le Comité voudra peut-être envisager d'organiser un forum sur la promotion des IED dans la région de la CEE en 2002 dans le secteur des assurances. Cette réunion pourrait se tenir en même temps que la session du Comité pendant celle du Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales.

Annexe

CONTACT ADDRESSES

WORLD BANK

Person Mr. Yasuo Izumi, Sector Manager
Department Mr. Alexander Pankov, Research Analyst
World Bank, Private and Financial Sector, Europe and Central Asia Region
Mailing address The World Bank, 1818 H Street, Washington DC. 20433, USA
Phone +202 458 7615 (YI), 202 473 7128(AP)
Fax: +202 522 0073
E-mail: yizumi@worldbank.org,
apankov@worldbank.org
Website <http://www.worldbank.org/ecspf/index.html>

MIGA

Person Ms. Cecilia Sager
Senior Investment Promotion Advisor
Department Investment Marketing Services
Mailing address MIGA/World Bank Group, 1818 H. Street, N.W.,
Washington, D.C. 20433
Phone +202 458 2076
Fax: +202 522 2650
E-mail: CSager@worldbank.org
Website www.worldbank.org

IFC/FIAS

Person Ms. Jacqueline Coolidge
Department FIAS
Mailing address The World Bank Group, 2121 Pennsylvania Ave. NW,
Washington, DC 20433 USA
Phone +202 473 3791
Fax: +202 974 4303
E-mail: jcoolidge@ifc.org
Website www.fias.net

OECD

| | |
|-----------------|--|
| Person | Ms. Liz Cunningham |
| Department | OECD, Private Sector Development Unit |
| Mailing address | 2 Rue Andre Pascal, Cedex 16, Paris, France |
| Phone | + 331 45 24 80 80 |
| Fax | + 331 45 24 1842 |
| E-mail | Elizabeth.Cunningham@oecd.org |
| Website | www.oecd.org/daf/psd/ist.htm |

UNCTAD

| | |
|-----------------|--|
| Person | Mr. Joerg Simon |
| Department | UNCTAD, Advisory Services on Investment and Technology |
| Mailing address | Palais des Nations, E-10082, CH-1211 Geneva, Switzerland |
| Phone | +41 22 907 1130 |
| Fax: | +41 22 907 0197 |
| E-mail: | joerg.simon@unctad.org |
| Website | www.unctad.org |

EBRD

| | |
|-----------------|--|
| Person | Mrs. Xanthe Nair, Project Enquiries |
| Department | EBRD |
| Mailing address | One Exchange Square, London EC2A 2JN, United Kingdom |
| Phone | +44 207 338 6282 |
| Fax: | +44 207 338 6102 |
| E-mail: | nairX@ebrd.com |
| Person | Ms Beverley Harrison, General Enquiries |
| E-mail: | harrisob@ebrd.com |
| Phone | +44 207 338 6372 |
| Fax: | +44 207 338 6690 |
| Website | www.ebrd.com |

WTO

Person Mr. Mark Koulen
Department WTO, Trade and Finance Division
Mailing address Centre William Rappard,
154,rue de Lausanne, CH-1211 Geneva 21, Switzerland
Phone +41 22 739.5430
Fax: +41 22 739.5790
E-mail: mark.koulen@wto.org
Website www.wto.com

UNCITRAL

Person: Mr. Gerold Herrmann
Department: UNCITRAL Secretariat
Mailing address: P.O. Box 500
Vienna International Centre, A-1400 Vienna, Austria
Phone: +43-1 26060-4060 or 4061
Fax: +43-1 26060-5813
e-mail address: uncitral@uncitral.org
Website: www.uncitral.org

EUROPEAN COMMISSION

Person Mr. Pierre Mirel
Department EUROPEAN COMMISSION, PHARE Information Unit
Mailing address MO34 3/76 Rue de la Loi 200, B-1049 Brussels, Belgium
Phone +32 2 299 14 44
Fax: +32 2 299 1777
E-mail: Pierre.Mirel@cec.eu.int
Website <http://www.europe.eu.int/comm/>

Person Ms. Maria Castillo-Fernandez
Department EUROPEAN COMMISSION, Russia Unit
Mailing address Rue de la Loi 200, B-1049 Brussels, Belgium
Phone +32 2 299 0589
Fax: +32 2 299 3405
E-mail: Maria-de-lo.castillo-fernandez@DG1A.cec.be
Website www.europe.eu.int/comm/

TRADE/2000/2

page 24

Annexe

UN/ECE

| | |
|-----------------|--|
| Person | Ms. Virginia Cram-Martos |
| Department | UN/ECE, Trade Division, Trade and Investment Promotion Section |
| Mailing address | Palais des Nations, CH-1211 Geneva 10, Switzerland |
| Phone | +41 22 917 2745 |
| Fax: | +41 22 917 0037 |
| E-mail: | virginia.cram-martos@unece.org |
| Website | www.unece.org/ |